



Bulletin de la Fraternité Sacerdotale Saint Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne

N°16 – Mars 2023

Chers fidèles,

Après nous avoir fait contempler le mystère de l'Incarnation, c'est-à-dire le mystère où Dieu se fait homme, l'Église pendant le Carême, nous introduit dans le mystère de la Rédemption : car si Jésus s'est incarné, c'est pour nous sauver. Jésus nous a d'abord attiré à Lui par les douceurs de son enfance. Il nous invite maintenant à Le suivre sur une voie un peu plus difficile, celle de l'effort et du renoncement. En effet, le carême n'a jamais eu d'autre but que de préparer les âmes à la célébration du mystère de la mort et de la résurrection du Christ. Or comme la solennité pascale est la plus importante de toutes les fêtes liturgiques, elle est le sommet de notre foi, elle exige donc que nous soyons bien préparés.

Au début du IV^e siècle, cette période préparatoire comportait à Rome trois semaines, puis on adopta rapidement les 40 jours symboliques d'où l'appellation de carême, du latin quadragesima qui correspond au chiffre quarante. Le chiffre 40 dans la Bible, est un nombre sacré exprimant la préparation et la purification, par exemple : les 40 jours du déluge ; les 40 années que le peuple hébreu passa dans le désert ; les 40 jours de jeûne et de prière de Moïse au mont Sinaï ; et surtout les 40 jours que notre Seigneur passa dans le désert.

Et ce sont justement ces 40 jours que notre Seigneur passa dans le désert qui sont à l'origine de notre carême. Ainsi l'Église a choisi ce passage d'Évangile pour le 1^{er} dimanche du carême afin que nos imitations notre Seigneur Jésus-Christ dans le jeûne et dans les efforts à faire pour pouvoir participer à la gloire de sa Résurrection.

Mais quels sont les efforts à faire pendant le carême ? Traditionnellement nous sommes conviés à faire 3 axes d'efforts (bien entendu ce que je vous donne ici ne sont que des exemples, vous êtes libres de faire ce que vous voulez) :

- Le 1^{er} axe est vis-à-vis de Dieu : Dieu qui a tout donné pour nous, jusqu'à son Fils, que pouvons-nous lui donner si ce n'est notre temps ? Le temps du carême, temps idéal pour donner un peu plus de notre temps au Bon Dieu. Cela peut se concrétiser pourquoi pas, par assister à la messe en semaine, par visiter une église, par une prière supplémentaire... il y a tant de belles prières que nous ne connaissons pas, l'occasion se présente pour en découvrir !
- Le 2^e axe est vis-à-vis du prochain : nous visualisons que cela se rapporte à la vertu de charité. La charité est la vertu théologale par laquelle nous aimons Dieu par-dessus toute chose pour Lui-même, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu. La charité ne consiste pas seulement à dire j'aime mon prochain mais elle doit être effective ; les œuvres de miséricorde en sont l'expression. En voici quelques-unes : visiter les malades, pratiquer l'aumône, pardonner à ceux qui nous ont offensé, supporter le prochain, prier pour le prochain, prendre le temps de discuter avec les nouveaux ou avec ceux à qui nous n'avons pas l'habitude sur le parvis de la chapelle...
- Enfin le 3^e axe est vis-à-vis de nous-même : nous concevons bien que cela correspond à la pénitence et au jeûne. La pénitence et le jeûne permettent de combattre les vices qui sont en nous afin de nous améliorer et nous faire grandir en vertu pour nous rapprocher davantage de Jésus.

Ces trois axes d'efforts sont un temps de conversion. Le mot conversion, du latin « *convertere* » signifie : « *se tourner vers* ». Vers qui ? Vers le Bon Dieu. Et quand nous nous tournons vers le Bon Dieu, automatiquement nous nous détournons des choses mauvaises de ce monde et de nos vices. Nous appréhendons donc, que nos efforts et nos sacrifices n'ont d'autre fin que de purifier et de préparer notre âme pour qu'elle soit dans les meilleures dispositions pour cette belle fête de Pâques.

Bon et saint carême à vous tous.

Abbé Charles Marchand

Offrande de carême



Mot du trésorier :

Comme chaque année, à pareille époque, nous vous rappelons le devoir que tout catholique adulte a de payer ce que le pape saint Pie X appelait : « *l'impôt de la foi* ». C'est une offrande annuelle que tous, en conscience, doivent verser, proportionnellement à leurs ressources, afin de subvenir aux besoins du clergé et de l'Église.

Les prêtres ne font pas payer leur apostolat, ils sont entièrement à leur ministère ; c'est donc aux fidèles de subvenir à leur entretien. Tout catholique a besoin des prêtres et de l'Église pour sa vie spirituelle ; il doit donc, en retour, contribuer à assurer les biens temporels nécessaires à leur vie et à leur apostolat. L'Église ne vous demande pas de vous appauvrir mais de retirer un peu de superflu pour faire vivre les hommes qui ont fait le sacrifice de leur vie pour le bien de vos âmes, et pour faire fonctionner votre chapelle qui est aussi votre famille ! La Sainte Écriture dit expressément : « *Honore le prêtre ; donne-lui sa part comme il a été prescrit dès l'origine* » (Eccl., VII, 31.) Notre-Seigneur envoya ses apôtres en leur recommandant de ne prendre ni or, ni argent, car l'ouvrier mérite son salaire...

Vos prêtres remercient chaleureusement ceux d'entre vous qui soutiennent déjà matériellement l'apostolat de la Fraternité Saint-Pierre dans le diocèse de Saint-Étienne. Ils sont conscients de l'effort et des sacrifices que cela représente, particulièrement en période de crise économique. Et pour vous remercier de votre soutien, chaque premier dimanche du mois, la messe chantée est offerte pour les bienfaiteurs vivants et défunts de notre apostolat.

Pour le soutien, vous trouverez au fond de la chapelle des enveloppes pour l'offrande de carême, ou sur internet via ce lien <https://dons.fssp.fr/saint-etienne..>

Annonces mensuelles

- ❖ **Pendant le carême, il y aura un chemin de la Croix tous les vendredis à 17h45.**
- ❖ **Mercredi 1^{er} mars** : ouvroir à 15h00 à la sacristie.
- ❖ **Vendredi 3 mars** : 1^{er} vendredi du mois. Dévotion au Sacré Cœur de Jésus, adoration du Très Saint Sacrement de 19h00 à 20h00.
- ❖ **Samedi 4 mars** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 4 mars** : 1^{er} samedi du mois, dévotion au Cœur Immaculé de Marie, messes à 11h suivie de l'adoration avec méditation silencieuse du chapelet jusqu'à 12h30.
- ❖ **Jeudi 9 mars** : 20h30 – 21h30 catéchisme adultes débutants.
- ❖ **Samedi 11 mars** : **PAS DE CATECHISME POUR LES ENFANTS.**
- ❖ **Samedi 11 mars** : 9h-16h30 récollection de carême à la chapelle St Bernard prêchée par monsieur l'abbé Benoit Paul-Joseph (Supérieur du district de France de la FSSP).
- ❖ **Dimanche 12 mars** : quête mensuelle pour le chauffage.
- ❖ **Samedi 18 mars** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 18 mars** : 18h00 catéchisme et diner du groupe St Patrick.
- ❖ **Lundi 20 mars** : 18h30 messe chantée, fête de Saint Joseph, époux de la Sainte Vierge et patron de l'Église universelle.
- ❖ **Jeudi 23 mars** : 20h30 – 21h30 catéchisme adultes débutants.
- ❖ **Samedi 25 mars** : 9h30 – 10h30 catéchisme pour enfants.
- ❖ **Samedi 25 mars** : 11h00 messe chantée de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie.

A vos agendas

Le samedi 1^{er} avril : grand ménage de la chapelle de 15h45 à 17h30. Je compte sur votre présence pour avoir une belle et digne chapelle pour Pâques.

Récollecion de carême

Samedi 11 mars 2023

par monsieur l'abbé Benoit Paul-Joseph (Supérieur du district de France de la FSSP).

À la chapelle St Bernard à Saint Etienne.

Informations pratiques :

- × 10h00 : 1^{ère} instruction
- × 11h00 : Messe lue
- × 12h00 : Action de grâces et Angélus
- × 14h30* : Chapelet
- × 15h15 * : 2^{ème} instruction
- × 16h15 : Méditation silencieuse, confessions, entretien
- × 16h30 : Exposition du St-Sacrement et confessions
- × 17h30 : Reposition du St-Sacrement et chant final

**Sous réserve de modification.*

Ordo liturgique du mois de mars 2023

Mercredi 1 mars, mercredi des Quatre-Temps de Carême (Violet)

Jeudi 2 mars, jeudi de la première semaine de Carême (Violet)

Vendredi 3 mars, vendredi des Quatre-Temps de Carême (Violet)

Samedi 4 mars, samedi des Quatre-Temps de Carême (Violet)

Dimanche 5 mars, 2^e dimanche de Carême - 1^{ère} classe (Violet)

Lundi 6 mars, lundi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Mardi 7 mars, mardi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Mercredi 8 mars, mercredi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Jeudi 9 mars, jeudi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Vendredi 10 mars, vendredi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Samedi 11 mars, Samedi de la deuxième semaine de Carême (Violet)

Dimanche 12 mars, 3^e dimanche de Carême - 1^{ère} classe (Violet)

Lundi 13 mars, lundi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Mardi 14 mars, mardi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Mercredi 15 mars, mercredi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Jeudi 16 mars, jeudi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Vendredi 17 mars, Vendredi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Samedi 18 mars, samedi de la troisième semaine de Carême (Violet)

Dimanche 19 mars, 4^e dimanche de Carême - 1^{ère} classe (Rose)

Lundi 20 mars, St Joseph, époux de la Sainte Vierge, Patron de l'Église universelle - 1^{ère} classe (Blanc)

Mardi 21 mars, mardi de la quatrième semaine de Carême (Violet)

Mercredi 22 mars, mercredi de la quatrième semaine de Carême (Violet)

Jeudi 23 mars, jeudi de la quatrième semaine de Carême (Violet)

Vendredi 24 mars, Vendredi de la quatrième semaine de Carême (Violet)

Samedi 25 mars, Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie - 1^{ère} classe (Blanc)

Dimanche 26 mars, 1^{er} dimanche de la Passion - 1^{ère} classe (Violet)

Lundi 27 mars, lundi de la Passion (Violet)

Mardi 28 mars, mardi de la Passion (Violet)

Mercredi 29 mars, mercredi de la Passion (Violet)

Jeudi 30 mars, jeudi de la Passion (Violet)

Vendredi 31 mars, vendredi de la Passion (Violet)

À la chapelle Saint Bernard

(9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne)

Messes de semaine :

- **11h** : Le samedi.
- **18h30** : Du lundi au vendredi.

Messes dominicales :

- **10h30** : Messe chantée.
- **19h** : Messe basse.

Adoration :

- **17h30 – 18h30** : tous les jeudis.

Confessions :

- Tous les dimanches avant la messe à partir de 10h.
- Du lundi au vendredi de 17h30 à 18h30.
- Samedi de 12h à 12h30.

À l'église Saint-Jean-Baptiste

(Rue de l'Église 42520 Bessey)

Messe dominicale :

- **8h30** : tous les dimanches et jours d'obligations.

À l'église Saint-Pierre

(Rue Saint-Pierre 42600 Montbrison)

Messe dominicale :

- **11h** : le 3^e dimanche du mois.

Honoraires de messes : 18 € (neuvaine : 180 € - trentain : 595 €). Veuillez mettre votre honoraire dans une enveloppe, chèque **à l'ordre du célébrant**, en inscrivant clairement l'intention, et en indiquant s'il s'agit d'un vivant ou d'un défunt le cas échéant.

Soutenir la Fraternité Saint-Pierre à Saint-Étienne

Vous le savez, vos prêtres ne font pas payer leur apostolat : ils sont entièrement au service de Dieu et des âmes. C'est la raison pour laquelle votre soutien fait l'objet d'un commandement de l'Église : « *les fidèles sont tenus de subvenir aux nécessités matérielles de l'Église, chacun selon ses possibilités.* (CEC, n°2043)

Pour nous aider : suivez les indications ci-dessous ou allez directement sur : <https://dons.fssp.fr/saint-etienne> :

Bénéficiez avantageusement de la fiscalité en déduisant de vos impôts 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Pour un don ou un virement régulier à la FSSP Saint Étienne, vous recevrez chaque année un reçu fiscal.

je fais un don ponctuel

- ✓ Je libelle mon chèque à l'ordre de **FSSP St Etienne**
- ✓ Je le dépose à la maison natale de Saint Bernard lors de la quête ou je l'envoie à l'adresse suivante : **FSSP-St Étienne /Chapelle Saint Bernard/9 rue Buisson/42000 Saint-Étienne**

je répartis mon effort sur l'année et fais un don régulier par virement automatique

ORDRE DE VIREMENT

À retourner à votre banque, accompagner d'un RIB

Je soussigné(e) (nom et prénom)

Titulaire du compte :.....vous demande de bien vouloir

virer, le.....de chaque mois, la somme de€

À compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre, ou jusqu'au/...../..... (inclus)

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : FSSP St Etienne – 10 rue Étienne Dolet 42000 Saint-Étienne

CL Bourges BP (07739)

Banque : 30002 Guichet : 03758 – COMPTE : 0000079121K – Clé RIB : 76

IBAN : FR17 3000 2037 5800 0007 9121 K76

BIC : CRLYFRPP

Date et Signature :

Partie à retourner à la Fraternité Saint-Pierre

9 rue Buisson 42000 Saint-Étienne

Pour des raisons de confidentialité, la banque ne nous transmet jamais les coordonnées des donateurs ; or nous en avons besoin pour vous faire parvenir vos reçus fiscaux.

Mr, Mme , Mlle, (Nom et Prénom) :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tél. :

Courriel :@.....

Vous informe d'un virement mensuel sur votre compte, d'un montant de€